

RAPPORT DE LA

**Amman, Jordanie
29 juillet - 1^{er} août 1972**

TROISIÈME SESSION DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN AU PROCHE-ORIENT



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rapport de réunion
No. AGP:1972/M/6

RAPPORT DE LA
TROISIEME SESSION DE LA COMMISSION DE LUTTE
CONTRE LE CRIQUET PELERIN AU PROCHE-ORIENT

Amman, Jordanie
29 juillet - 1er août 1972

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, 1972

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
PARTICIPANTS	2
ORDRE DU JOUR	4
RESUME DES DEBATS	5
La situation acridienne au cours de la période 1971/72 :	5
Proche-Orient	5
Afrique de l'est	6
Asie du sud-ouest	6
Prévisions	6
Prospections et opérations de lutte anti-acridienne au cours de la période 1971/72 et programmes futurs	7
Rapport du Comité Exécutif	9
Budget et comptes administratifs - Fonds de dépôt FAO 9409	9
Comptes pour l'exercice se terminant le 31/12/70	9
Comptes provisoires pour l'exercice se terminant le 31/12/71	9
Programme de travail et budget pour la période 1973 - 1977	9
Moyens disponibles pour la prospection et la lutte anti-acridiennes	10
Assistance à la République démocratique populaire du Yémen	10
Assistance à l'Oman	11
Service de renseignements sur le criquet pèlerin	11
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	11
ANNEXE I - Rapport de la deuxième session du Comité exécutif de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin au Proche-Orient	12
APPENDICE I - Programme de recherche pour 1972/73	19
ANNEXE II - Fonds de dépôt 9409 - Etat des comptes au 31/12/70	20
ANNEXE III - Fonds de dépôt 9409 - Etat provisoire des comptes au 31/12/71	21
ANNEXE IV - Fonds de dépôt 9409 - Budget quinquennal pour 1973-1977 présenté selon le code de dépenses de la FAO	22
ANNEXE V - Fonds de dépôt 9409 - Etat des contributions des gouvernements participants au 30/4/72	23
ANNEXE VI - Moyens disponibles pour la prospection et la lutte anti-acridienne dans les pays du Proche-Orient	24
ANNEXE VII - Liste des documents de travail	25

INTRODUCTION

Sur l'aimable invitation du Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a convoqué la troisième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin au Proche-Orient à Amman, du 29 juillet au 1er août 1972. Il a invité tous les gouvernements membres de la Commission à se faire représenter par des délégués, et les gouvernements de l'Arabie saoudite et de l'Oman, ainsi que la ligue des Etats Arabes et l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'est africain (OLCP-EA), à envoyer des observateurs.

La session a été déclarée ouverte par S.E. Omar Abdullah, Ministre de l'agriculture, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Gouvernement de la Jordanie. Le Ministre a félicité les Etats membres de la Commission d'avoir maintenu la réunion et fait l'éloge du rôle rempli par la FAO à cet égard. La rémission actuelle ne doit toutefois pas inciter à un excès d'optimisme, car tout relâchement des efforts contre ce redoutable ennemi de l'humanité serait dangereux. L'orateur a noté avec satisfaction le programme de prospections et de lutte qui est exécuté chaque année par tous les Etats Membres sous la coordination globale de la FAO et déclaré que c'était un excellent exemple de coopération internationale. Il a fait ressortir la nécessité d'une coopération maximum en matière de recherche dans l'aire d'invasion du criquet pèlerin, et il a exprimé l'espoir que les diverses organisations anti-acridiennes nationales de la région continueraient à coopérer à fond en ce qui concerne les prospections, les opérations de lutte, les problèmes techniques et la coordination des recherches.

Au nom du Directeur général de la FAO, M. M. Osman Yassein, Représentant Résident du PNDU en Jordanie, a remercié le gouvernement de ce pays de son aimable invitation à tenir la session à Amman et des nombreux services que ce dernier a fournis à cette occasion. Il a décrit la situation dans diverses parties de l'aire d'invasion, en considérant spécialement la péninsule Arabique et l'Afrique orientale, et il a informé les gouvernements des Etats membres des mesures de lutte actuellement prises en République démocratique somalie. Il a également félicité les gouvernements des Etats membres de la surveillance constante qu'ils exercent sur leurs territoires respectifs et exprimé l'espoir que cette politique serait poursuivie pour protéger les cultures contre les ravages du criquet pèlerin. Il a brièvement décrit les importants progrès réalisés jusqu'ici en matière d'évaluation des populations acridiennes par photographie aérienne et dans le domaine de la télé-détection.

Bureau

Ont été élus :

Président : M. Khalil Lubani, Jordanie

Vice-Président : M. Gharib Khamis Gharib, Etat du Koweït

La préparation du projet de rapport a été confié au Secrétariat FAO, MM. Gurdas Singh et A. Khasawneh, du Secrétariat FAO, ont rempli les fonctions de secrétaires techniques.

Remerciements

Avant la clôture de la session, les participants ont remercié le Gouvernement de la Jordanie de son aimable hospitalité et fait l'éloge de la façon dont le Président et le Vice-Président avaient dirigé les débats.

PARTICIPANTS

Ont participé à la session et sont intervenus dans les débats résumés dans le présent rapport les délégués des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les observateurs et les fonctionnaires de la FAO dont les noms suivent :

Délégations des Etats Membres de la FAORépublique arabe d'Egypte

Mohamed Fahmi Leheta
 Directeur
 Département de la recherche sur les criquets et les sauterelles
 Ministère de l'agriculture
 Dokki, Le Caire.

Jordanie

Khalil Lubani
 Sous-secrétaire
 Ministère de l'agriculture
 Amman

Jawad Dajani

Directeur de la production végétale et de la protection des plantes
 Ministère de l'agriculture
 Amman

Hani Haddadin

Chef de la Section de la protection des plantes
 Ministère de l'agriculture
 Amman

Shawkat Kassem
 Chef de la Division du contrôle phytosanitaire
 Ministère de l'agriculture
 Amman

Ahmad Jafar Said
 Chef du Service du criquet pèlerin
 Ministère de l'agriculture
 Amman

Etat du Koweit

Gharib Khamis Gharib
 Chef du Service phytosanitaire
 Département de l'agriculture
 Koweit

Liban

Anis Jalloul
 Directeur du Département de la protection des plantes et du contrôle phytosanitaire
 Ministère de l'agriculture
 Beyrouth

Qatar

Sultant R. Al-Kuwari
 Directeur de l'agriculture
 Ministère de l'industrie et de l'agriculture
 Doha

Mohamed Fouad Thabet
 Chef de la Section de la protection des plantes
 Ministère de l'industrie et de l'agriculture
 Doha

ObservateursArabie saoudite

Fuad Ramadan Kalkuttawy
 Directeur
 Département de la recherche et de la prospection anti-acridiennes
 Ministère de l'agriculture et des eaux
 Djeddah

Oman

Mohamed Al-Taie
 Responsable de la recherche
 Département de l'agriculture
 Ministère de l'économie
 Mascate

Fonctionnaires de la FAO

Gurdas Singh
 Fonctionnaire principal
 Opérations de lutte et interventions anti-acridiennes d'urgence
 Division de la production végétale et de la protection des plantes
 FAO, Rome, Italie

Sardar Singh
 Spécialiste régional FAO de la protection des plantes
 Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient
 B.P. 2223
 Le Caire, République arabe d'Egypte

Ahmad Khasawneh
 Fonctionnaire régional FAO pour la lutte anti-acridienne
 Centre international FAO de lutte anti-acridienne
 B.P. 327
 Djeddah, Arabie saoudite

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Election du Président et du Vice-Président de la Commission
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Election du Comité de rédaction
5. La situation acridienne en 1971/72 et prévisions
6. Bilan des activités de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin menées au cours de la période 1971/72 et programmes futurs
7. Examen du rapport du Comité exécutif
8. Comptes pour 1970 et 1971 et programme de travail et budget pour la période 1973-1977
9. Moyens disponibles dans les pays du Proche-Orient pour les prospections et les opérations de lutte anti-acridiennes
10. Prospections spéciales sur la côte orientale de la mer Rouge et sur la côte soudanaise
11. Assistance à République démocratique populaire du Yémen et à l'Oman
12. Autres questions
13. Date et lieu de la prochaine session
14. Adoption du rapport

RESUME DES DEBATS

La situation acridienne au cours de la période 1971/72

1. Le secrétariat de la FAO a soumis à la Commission un exposé sur la situation acridienne dans les pays de la région au cours de la période 1971/72. Les délégués et observateurs ont complété ces renseignements.

Pays du Proche-Orient

2. Au Soudan, des populations mixtes de criquets pèlerins et de Locusta, d'une densité maximale de 20 000 ailés à l'hectare, ont été signalées au début de mars 1971 dans des champs de coton et de millet, dans le sud de la plaine côtière. Des traitements ont été entrepris au milieu de mars et au début d'avril 1971. Des concentrations de jeunes ailés ont également été découvertes au cours de la première semaine de mai 1971. On a signalé la présence d'une petite population clairsemée dans la zone de reproduction estivale à partir du début de juillet, mais la reproduction estivale n'a pas entraîné d'accroissement notable de cette population. A la fin d'octobre, les ailés qui en étaient issus avaient quitté la zone de reproduction estivale. Aucun criquet n'a été signalé en janvier 1972. On a noté quelques criquets isolés en février sur la plaine côtière, et d'autres en avril dans des cultures situées dans des plaines d'inondations.

3. Dans le nord de la plaine côtière de la République arabe yéménite, les opérations de lutte commencées en février se sont poursuivies jusqu'au début de mai 1971. Des populations de très faible densité ont persisté jusqu'en décembre. Quelques adultes ont été signalés en février, mars et avril 1972 dans la Tihama.

4. En République démocratique populaire du Yémen, les traitements ont été poursuivis sur une échelle très réduite dans les plaines côtières jusqu'en mai 1971. En août, on a entrepris quelques opérations contre des larves des derniers stades dans des champs de millet de la même zone, les populations sont restées peu importantes et très dispersées dans les autres parties des plaines côtières. En janvier, février et mars 1972, des criquets isolés ont été aperçus dans l'ouest des plaines côtières. En mars, on en a vu près de Mukalla et dans l'Hadramaut. Des larves ont commencé à apparaître à l'ouest d'Aden le 14 mars. Des criquets isolés ont continué à apparaître dans le secteur occidental en avril et mai. On en a trouvé en mai dans le Dathina et l'Abyan.

5. En Arabie saoudite, des criquets pèlerins ailés ont été signalés dans la Tihama septentrionale en avril et mai 1971, mais en juin de la même année leur nombre était très faible. Ils ont persisté le long des plaines côtières de la mer Rouge pendant la seconde moitié de 1971 et en janvier 1972. La reproduction hivernale a commencé en décembre, sur une très petite échelle, dans la Tihama méridionale. Des criquets pèlerins ont également persisté dans des cultures irriguées de la zone de Qassim, dans le centre de l'Arabie saoudite, et des traitements anti-larvaires y ont été entrepris sur une superficie totale de 375 hectares, en septembre 1971. En janvier 1972, des précipitations largement réparties se sont abattues sur le centre et le nord de l'Arabie saoudite, mais trois criquets seulement ont été signalés, à Quwayiyah. De très rares criquets ont été signalés dans la Tihama septentrionale, en février et mars 1972, dans le Medjaz de l'Arabie saoudite, en mars et en avril et dans la Tihama méridionale à partir d'avril.

7. Dans l'Oman, aucun criquet n'a été dépisté lors de prospections terrestres menées en janvier 1972. Au début de mars, onze ailés matures ont été trouvés dans le sud des monts Hadjar près de Bahala Mudhaabi et des dunes de Wahiba. En avril, on a trouvé deux ailés à Sohar et Kuraiyat, dans l'Oman. En mai, des criquets isolés et disséminés ont été aperçus en neuf endroits, entre 23,30 N - 56,10 E et 22,20 N - 56,30 E ; la densité maximale était de 29 par 100 pas. En juin, on a noté des criquets immatures et de jeunes ailés dans la zone de Kakeshaba, sur une superficie de 2 km². De plus, des larves du cinquième stade et deux bandes de larves en marche ont été vues dans cette zone. Celle-ci avait reçu de bonnes précipitations en juin et en juillet, d'où des conditions écologiques favorables à la multiplication des populations de criquets pèlerins, qui avaient abouti à la création d'une situation dangereuse.

8. Dans les Emirats arabes unis, aucun criquet n'a été signalé en janvier 1972. En mars, un ailé a été noté dans l'Abu Dhabi. Aucun criquet n'a été signalé en avril, ni ultérieurement.

9. Le Bahrein, l'Irak, la Jordanie, le Koweït, le Liban, le Qatar et la République arabe syrienne ont continué à être déclarés exempts de toute population acridienne.

Afrique de l'est

10. Un certain nombre de petits essaims se sont formés en Erythrée (Ethiopie), en mai 1971 ; ils se sont probablement déplacés vers l'ouest et dispersés. La reproduction estivale a été mauvaise, mais des criquets dispersés sont apparus en faibles densités le long de la partie septentrionale de la côte de la mer Rouge jusqu'en février 1972. Le long de la partie nord de la côte de la République somalienne, les populations acridiennes, qui étaient peu importantes en décembre 1971, ont augmenté en février et mars 1972. Des larves dispersées, ainsi que quelques concentrations, ont été signalées en mars et en avril ; des traitements ont été entrepris. En avril, on n'a vu qu'un petit nombre d'ailés.

Asie du sud-ouest

11. La reproduction estivale dans la zone indo-pakistanaise a été faible en 1971. Des larves sont apparues de mai à novembre, mais toujours en nombres et en densités très faibles. Des populations peu denses d'ailés ont été signalées dans le Rajasthan occidentale, en Inde, en décembre 1971, et janvier, février, avril et mai 1972. Au Pakistan, on a aperçu des criquets isolés provenant de l'Afghanistan en mai 1972, et du sud de l'Iran en mai et septembre 1971, ainsi qu'en mars et mai 1972.

Prévisions

12. La plus grande partie des populations acridiennes présentes dans l'Oman pourraient gagner la République démocratique populaire du Yémen et la République arabe du Yémen au sud ; le reste pourrait demeurer dans l'Oman en raison des conditions écologiques favorables créées par des précipitations continues depuis février 1972. Il serait nécessaire d'exercer une surveillance rigoureuse sur le territoire de la République démocratique populaire du Yémen, de la République arabe du Yémen et de l'Oman au cours des mois à venir.

13. Il faudra surveiller les populations de criquets présentes dans la région de Qunfida (Arabie saoudite) et dans les zones adjacentes si des conditions écologiques favorables continuent à y régner.

Prospections et opérations de lutte anti-acridiennes au cours de la période 1971/72 et programmes futurs

14. Les pays de la région ont continué à surveiller leur territoire respectif pour dépister les populations éventuelles de criquets pèlerins et ont entrepris des traitements chaque fois que c'était nécessaire. Des détails sur ces activités sont donnés ci-dessous :

Pays	Période	Superficie traitée (en ha)	Quantités d'insecticides utilisées	Remarques
République démocratique populaire du Yémen	Mai 1971	0,3	HCH en poudre, 50	Larves du 3ème au 5ème stade
"	Août 1971	?	HCH en poudre, 500	
Arabie saoudite	Sept. 1971	375	Appât, 1200 x ?	Larves du 3ème au 5ème stade
"	Juin 1972	2580	HCH en poudre, 250	Larves des 4ème et 5ème stades. Ailés

15. La Commission a été informée que, pour faire face à l'évolution récente de la situation acridienne dans l'Oman, la FAO avait détaché pour une durée d'un mois un spécialiste du criquet pèlerin, en le chargeant d'examiner la situation acridienne dans l'Oman (par. 7) et d'organiser des opérations de lutte en cas de nécessité. Deux Land Rovers, deux pulvérisateurs montés sur l'échappement, 1 975 litres de dieldrine et 750 litres d'Aldrine, provenant de la réserve de Doha (Qatar), ont été livrés au Mascate. On a cru comprendre qu'à la demande du fonctionnaire régional FAO pour la lutte anti-acridienne le Gouvernement de l'Arabie saoudite avait décidé de transporter par avion des quantités importantes d'appâts et d'autre matériel jusque dans l'Oman. On prend également des dispositions pour envoyer l'équipe pakistanaise (qui se trouve maintenant dans le Sharjah) aider aux opérations de lutte en cas de besoin. Pour évaluer la situation acridienne et assurer la coordination des opérations dans l'Oman, le fonctionnaire régional FAO pour la lutte anti-acridienne se rendra dans ce pays immédiatement après la session de la Commission.

16. La Commission a noté avec satisfaction la rapidité de l'intervention de la FAO pour faire face à la situation dans l'Oman et a également remercié le Gouvernement du Qatar d'avoir aidé à acheminer promptement des insecticides et des véhicules de la réserve de Doha jusqu'au Mascate. Reconnaissant qu'il importe de disposer de réserves stratégiques d'insecticides et d'équipement, qui sont extrêmement utiles dans de telles situations, la Commission a demandé à la FAO de prendre des dispositions appropriées pour réapprovisionner et augmenter la réserve de Doha. Si les crédits prévus à ce titre dans le budget de 1972 se révélaient insuffisants, la FAO pourrait financer les dépenses supplémentaires avec le solde non engagé du Fonds de dépôt 9409. La Commission a également remercié le Gouvernement de l'Arabie saoudite de l'assistance qu'il a fournie à l'Oman.

17. Un vaste programme de prospections était prévu dans l'ensemble du Royaume d'Arabie saoudite. Il a été exécuté par des équipes saoudiennes sous la direction de la station de recherche acridienne et avec le concours du Centre international FAO de lutte anti-acridienne. Une surveillance constante a été ainsi exercée sur toutes les zones de reproduction de l'Arabie saoudite, de septembre 1971 à ce jour. Outre les prospections ordinaires, la station de recherche acridienne a rassemblé une masse considérable de données sur les conditions écologiques. De plus le fonctionnaire régional FAO pour la lutte anti-acridienne a fait des prospections dans la Tihama septentrionale et l'est du pays, ainsi que dans l'intérieur des terres.

18. Dans la République arabe du Yémen, le fonctionnaire FAO pour la lutte anti-acridienne a constamment surveillé la zone dont il est responsable et tenu le Centre international de lutte anti-acridienne de Djedda au courant de la situation. En juin dernier, le fonctionnaire régional FAO pour la lutte anti-acridienne, accompagné de fonctionnaires de la station de recherche sur le criquet pèlerin de Djedda, s'est rendu au Yémen et a prospecté certaines zones avec le responsable local. Dans la République démocratique populaire du Yémen, des prospections régulières ont été faites dans les zones de reproduction. En octobre, le fonctionnaire régional FAO pour la lutte anti-acridienne a prospecté le Yémen méridional; il est retourné dans cette région en février 1972 et a prospecté plusieurs fois les zones de reproduction pour contrôler celles où des populations de criquets avaient été signalées.

19. Dans d'autres pays de la région, notamment en Egypte et au Soudan, des prospections ont été entreprises par des équipes terrestres, aidées chaque fois que c'était nécessaire par des équipes aériennes.

20. La Commission a noté avec satisfaction que la politique actuelle de prospection et de lutte anti-acridienne avait contribué sensiblement à maintenir la rémission. Il faut renforcer les prospections dans certaines zones. On a recommandé d'organiser, durant les saisons appropriées, des prospections spéciales de l'Oman qui seraient menées par une équipe mixte composée d'agents du Koweït, du Qatar et de l'Arabie saoudite et dont la coordination serait assurée par le fonctionnaire régional de la FAO. Chaque gouvernement fournirait un ou deux véhicules et enverrait un agent des services anti-acridiens, tandis que les carburants et les lubrifiants et les indemnités de subsistance seraient payés par le Fonds de dépôt de la Commission. Il a été convenu que cette équipe de prospection coopérerait pleinement avec l'équipe pakistanaise si cette dernière se trouvait dans la région à ce moment.

21. La Commission a appris avec grand intérêt que le Gouvernement du Pakistan avait envoyé cette année dans les Emirats arabes unis une équipe de prospection qui a aidé à faire le point de la situation acridienne locale.

22. La Commission a souligné la nécessité d'exercer une surveillance constante dans tous les pays de la région en raison de l'évolution de la situation signalée dans l'Oman et dans la République somalie, et elle a recommandé de tenir prêts les moyens nécessaires pour entreprendre des opérations de lutte à bref délai.

Rapport du Comité exécutif

23. La Commission a examiné le rapport du Comité exécutif et souscrit aux recommandations qui y figurent (Annexe I).
24. La Commission a décidé qu'à l'avenir le Comité exécutif devrait examiner le programme de la Commission avant qu'il soit soumis à l'approbation de cette dernière.
25. Afin d'assurer une meilleure coordination dans le domaine de la recherche, la Commission a recommandé d'envisager des échanges de visites entre les chercheurs des diverses stations opérant sur le terrain dans la région.

Budget et comptes administratifs - Fonds de dépôt FAO 9409 - Comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1970

26. La Commission a adopté officiellement l'état final des comptes (Annexe II) au 31 décembre 1970 ; celui-ci n'a subi aucune modification depuis sa présentation à la deuxième session de la Commission.

Comptes provisoires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1971

27. La Commission a examiné les comptes provisoires au 31 décembre 1971 (Annexe III) et noté que les comptes définitifs pour l'année 1971 lui seraient présentés à sa quatrième session en 1973, pour adoption et transmission au Directeur général de la FAO.

Programme de travail et budget pour la période 1973-1977

28. Conformément à l'Article IV de l'Accord portant création de la Commission, celle-ci doit examiner et adopter son programme de travail et budget pour l'exercice financier suivant et le transmettre au Directeur général de la FAO pour qu'il le présente au Conseil de l'Organisation avant l'exécution.
29. La Commission a noté que depuis sa première session tenue en 1969, à laquelle les Etats membres s'étaient mis d'accord sur la question de leurs contributions annuelles, la pratique consistant à approuver un budget de dépenses pour une seule année s'est avérée peu satisfaisante, car certaines dépenses telles que les bourses d'études s'étalent sur plusieurs années. La Commission a donc décidé qu'il faudrait désormais établir un programme de travail et budget pour une période de cinq ans, à partir du 1er janvier 1973, étant entendu que celui-ci serait réexaminé aux sessions annuelles de la Commission et que les économies réalisées à n'importe quel poste de dépenses pourront être utilisées pour combler le déficit à un autre poste. De même, l'excédent disponible à la fin de n'importe quelle année civile pourra être ajouté aux sommes affectées aux mêmes postes ou à un autre poste suivant les besoins. Sous réserve des dispositions sus-mentionnées, la Commission a approuvé le programme de travail et budget pour la période quinquennale commençant le 1er janvier 1973, tel qu'il figure en Annexe IV.

30. Tout en approuvant le programme de travail et budget pour la période 1973-1977, la Commission a reconnu que son exécution dépendra du versement, en temps voulu, des contributions de tous les intéressés. Elle a insisté sur la nécessité de verser les contributions le premier janvier de chaque année au plus tard, car les retards pourraient gêner la mise en oeuvre du programme convenu. L'état actuel des contributions des gouvernements participants est donné en Annexe V.

31. La Commission est convenu que les fonds non engagés pourraient être accumulés à la concurrence de 300 000 dollars E.U.

Moyens disponibles pour la prospection et la lutte anti-acridienne

32. La Commission a dressé un bilan des moyens disponibles pour la prospection et la lutte dans les différents pays (Annexe VI).

Assistance à la République démocratique populaire du Yémen

33. A sa première session, tenue à Bagdad en février 1969, la Commission avait recommandé que, dans son futur programme de travail, une attention particulière soit accordée à la République démocratique populaire du Yémen et à la République arabe du Yémen. Lors de sa deuxième session, la Commission avait donc décidé d'affecter au paiement des dépenses opérationnelles de prospection et de lutte dans la République démocratique populaire du Yémen un montant de 10 000 dollars par an en 1971 et 1972, sur les 30 000 dollars prévus annuellement au titre des "Prospection et reconnaissances". Un crédit analogue a été inclus pour la République arabe du Yémen dans le chiffre de planification indicatif (CPI) établi pour ce pays, au titre du projet de lutte contre le criquet pèlerin. Ces deux pays ont pu ainsi exercer une surveillance constante sur les zones critiques et entreprendre des opérations de lutte, en 1971.

34. La Commission a relevé avec satisfaction que le Gouvernement du Koweït avait financé l'achat de deux véhicules et offert des pesticides et du matériel supplémentaire au Gouvernement de la République démocratique populaire du Yémen.

35. La Commission a noté que la poursuite du projet FAO de lutte contre le criquet pèlerin et de protection des plantes dans la République démocratique populaire du Yémen se heurtera à certaines difficultés à partir de 1973. Consciente de l'importance des activités menées dans ce pays, la Commission s'est déclarée fermement convaincue que le Gouvernement inclurait ce projet dans son chiffre de planification indicatif et elle a décidé d'accorder à nouveau, en 1973 et 1974, un montant de 10 000 dollars par an, prélevé sur les crédits budgétaires affectés aux "Prospection et reconnaissances", si la FAO peut prendre des dispositions appropriées pour la bonne exécution des activités de prospection et de lutte dans ce pays.

36. La Commission a noté avec satisfaction que, dans le cas de la République arabe du Yémen, le programme proposé pour la période 1973-1975 comprend un poste de spécialiste des questions acridiennes ainsi que des crédits pour frais opérationnels et autres dépenses diverses.

Assistance à l'Oman

37. La Commission est convenue que la fourniture de deux Land Rovers, de deux pulvérisateurs montés sur l'échappement et d'une certaine quantité d'insecticides à partir de la réserve de Doha pouvait être considérée comme une assistance à l'Oman. De plus, la FAO prendra des dispositions pour dispenser une formation en attribuant des bourses d'études et en organisant des visites de consultants ; l'équipement indispensable aux prospections pourra également être fourni en cas de besoin. Le solde non engagé du Fonds de dépôt pourra être utilisé pour financer toutes les dépenses supplémentaires qui en résulteraient.

Service de renseignement sur le criquet pèlerin (DLIS)

38. La Commission a été saisie d'un résumé du rapport de la consultation d'experts chargé d'examiner le fonctionnement du DLIS, et elle a souscrit aux recommandations figurant dans ce document.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

39. La Commission a proposé de tenir sa prochaine session au Caire (République arabe d'Égypte), à une date qui sera fixée par le Directeur général de la FAO en consultation avec le gouvernement du pays hôte. Cette session de la Commission serait précédée de la prochaine session de son Comité exécutif.